



– juin 2013 –

### Actualité / Agenda

- 13 juin** – Déplacement à Orléans pour une conférence sur la compétitivité par les territoires
- 17 juin** – Examen du projet de loi sur la transparence de la vie publique
- 20 juin** – Permanence parlementaire à Courbevoie au Café le Gavroche, 4 rue de Bezons
- 24 juin** – Examen du projet de loi sur la Consommation
- 29 juin** – Rendez-vous « café » au Marly, de 18h à 19h, 54 avenue du Roule à Neuilly
- 2 juillet** – 2<sup>e</sup> réunion de « PLF Entrepreneurs » à l'Assemblée Nationale
- 3 juillet** – Présentation du rapport d'évaluation du soutien public aux exportations (CEC)
- 4 juillet** – Dîner TeM à Neuilly « Chez Livio », 6 rue de Longchamp

### Sommaire

La transparence de la vie publique .....	page 2
Ma question au Gouvernement sur la décentralisation .....	page 2
Huit pôles territoriaux pour faire entrer la France dans la mondialisation.....	page 3
Lancement de « PLF Entrepreneurs ».....	page 5
Le Parlement des Enfants 2013, c'est parti !.....	page 5
La théorie du genre à l'école.....	page 6
Exonération de plus-value au titre de la résidence secondaire.....	page 6



### Les « bons élèves de l'opposition » selon l'Expansion

Après un an de mandature, dans un article intitulé « *Les députés les plus actifs... et les autres* », le magazine s'est penché sur les performances des élus du Palais-Bourbon.

Verdict : Avec vingt-trois interventions en Commission et 160 dans l'Hémicycle, Jean-Christophe Fromantin est classé dans le peloton de tête des « **bons élèves de l'opposition** ».



– juin 2013 –

## La transparence de la vie publique

*Dans le cadre du projet de loi sur la transparence de la vie publique, j'ai déposé un amendement proposant l'attestation des déclarations de patrimoine des élus par un Commissaire aux comptes.*

En effet, le projet de loi présenté par le Gouvernement ne fait pas la distinction entre le patrimoine acquis par le travail dans une vie professionnelle antérieure, un héritage, ou celui acquis en parallèle d'activités électives. L'amalgame entre ces différents patrimoines éloigne de l'objectif initial qui est de lutter contre les conflits d'intérêts dans la vie publique. Dans la mesure où le citoyen seul n'a pas la capacité de distinguer ces différents patrimoines, l'attestation des déclarations par un Commissaire aux comptes est nécessaire afin de respecter l'objectif de transparence de la vie publique. De surcroît, il met sur la place publique des informations personnelles déconnectées des responsabilités publiques.



**Je propose qu'un Commissaire aux comptes agisse dans le cadre d'un mandat qui lui sera confié par l'élu pour attester de la sincérité et de la régularité du patrimoine et des revenus qui lui sont soumis.** Il procédera à un contrôle au début et en fin de mandat, qui pourrait être étendu à l'entourage proche s'il l'estime nécessaire dans le cadre de ses diligences. Le Commissaire aux comptes doit, à l'issue de ces deux contrôles, soit attester - avec le cas échéant des réserves - soit refuser d'attester les déclarations qui lui sont soumises. En cas de refus, les déclarations seront communiquées à la Haute Autorité de la transparence de la vie publique et en cas de nécessité, au Procureur de la République. Dans le cadre des réserves qui auraient été formulées, le commissaire aux comptes peut également alerter la même Haute Autorité sur le fait qu'il soit nécessaire de contrôler l'entourage de l'élu, afin d'avoir une vision sincère et complète de son patrimoine, de ses revenus et de ses intérêts.

**Cet amendement a été cosigné par 37 députés (UDI, UMP et RRD).**

## Ma question au Gouvernement sur la décentralisation

*Le mercredi 12 juin, j'ai posé une question au Gouvernement concernant l'Acte III de la décentralisation, adressée au Premier ministre. Le groupe UDI et beaucoup d'autres encore sont attachés aux territoires, à la subsidiarité et partagent cette préoccupation d'une réforme territoriale qui donne du sens aux enjeux qui se présentent à nous. En avril dernier, le Premier ministre a émis quatre principes de clarté, de confiance, de cohérence et de démocratie qui dictent cette réforme territoriale :*

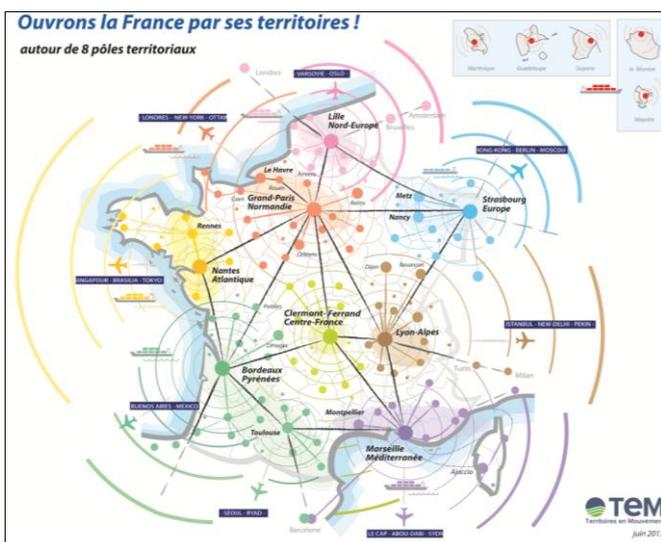
- **Le principe de clarté** : Aujourd'hui, la clarté est nécessaire, mais, en voulant maintenir tous les niveaux et toutes les strates ainsi que la clause de compétence générale pour tout le monde, existe-t-il réellement une perspective de clarté ? Ceci est saisissant en Ile-de-France, par exemple, où la commune, l'intercommunalité, le département, la métropole, la région, la conférence territoriale et l'Etat cohabitent.



– juin 2013 –

- Le Gouvernement avait parlé de **confiance**. Or celui-ci réduit significativement le rôle des maires dans notre organisation territoriale. Y a-t-il vraiment une compatibilité entre le principe de confiance et la place laissée par l'Acte III de la décentralisation au rôle des maires, pivots de la confiance entre l'opinion et l'action publique ?
- **La cohérence** : il y a quelques semaines, les députés ont voté une réforme concernant le conseiller départemental, sans même attendre les résultats de notre débat sur l'Acte III de la décentralisation. N'y a-t-il pas, là aussi, une contradiction entre la division de ce projet de loi en trois parties et l'objectif de cohérence ?
- **Le principe de démocratie** : nos concitoyens demandent à la fois de la lisibilité et une capacité décisionnaire des élus, ce qui sera très difficile avec cette réforme... Y a-t-il une nouvelle doctrine en matière d'aménagement du territoire ?

## Huit pôles territoriaux pour faire entrer la France dans la mondialisation



*Du fait de l'empilement sans cohérence des niveaux de collectivités, notre modèle territorial est toujours plus complexe, générateur de coûts et contre-efficace. Dans ce contexte, le Gouvernement a présenté en avril un projet de loi dit de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des territoires », qui sera discuté à l'Assemblée en juillet. Mais faible en ambitions et sans véritable vision, le projet n'a pas mobilisé et vient d'être quasiment vidé de son contenu au Sénat. C'est dans ce contexte que j'ai lancé le projet « Ouvrons la France par les territoires ! ».*

La France d'aujourd'hui est encore celle qui a été dessinée en 1790 pour mettre chaque Français à moins d'une journée de cheval des chefs-lieux de département. Ce décalage croissant avec la réalité actuelle des dynamiques économiques et sociales génère de nombreux frottements, à la base de l'inflation de notre dépense publique et de la détérioration de notre efficacité économique. L'idée principale de cette démarche de mieux exploiter nos avantages comparatifs et nos capacités productives en rapprochant nos territoires des métropoles, redonnant à la France une perspective économique au sein de grands « territoires de projet ».



– juin 2013 –

Cette réorganisation de nos territoires permettrait, à l'issue du processus de transformation d'environ 10 ans, **de réaliser une économie de plus de 60 milliards d'EUR** en rythme annuel. Parmi les principales propositions de cette carte de France, on notera :

- Le remplacement des vingt-deux régions par huit Pôles territoriaux alliant de puissantes métropoles connectées au monde avec des territoires à vocation productive.
- Le transfert d'une partie des pouvoirs normatifs et réglementaires dans ces nouveaux Pôles territoriaux afin de mieux adapter nos politiques publiques aux enjeux des territoires.
- La fusion des Conseils généraux avec les Pôles territoriaux ; le département reste néanmoins l'échelle de coordination et de dialogue entre l'Etat et les communes.
- La fusion du Sénat et du CESE au sein d'une Assemblée des Territoires dans laquelle siègent les représentants des exécutifs en charge des huit grands pôles territoriaux.
- La création de circonscriptions régionales dans le cadre d'un maillage départemental et métropolitain pour élire les représentants des territoires au sein des Pôles territoriaux.
- Les mobilités infra-territoriales sont traitées pour que, à terme, chaque français soit à moins d'1h30 d'une métropole connectée au monde.
- Les grands ports maritimes français sont au cœur de cet aménagement du territoire pour faciliter le positionnement des entreprises dans les chaînes de valeurs.
- La relocalisation des leviers financiers et la mobilisation de l'épargne régionale, avec la création de huit bourses régionales, permettent la promotion de fonds régionaux d'investissements pour le développement des entreprises et des infrastructures.
- Le transfert des dispositifs d'aide à l'emploi vers les Pôles territoriaux ainsi que l'ensemble des compétences mettant en relation la formation et les besoins des entreprises.
- La création d'espaces de coworking, destinés à accueillir le travail délocalisé, les créateurs d'entreprises et des fonctions métropolitaines économiques déconcentrées.

Pour plus d'informations, rendez-vous le site : <http://www.territoiresenmouvement.com>.



– juin 2013 –

## Lancement de PLF Entrepreneurs

Souhaitant apporter une solution et une contribution au manque de dialogue entre le monde de l'entreprise et le monde parlementaire et étant l'un des rares entrepreneurs à siéger à l'Assemblée, j'ai créé « PLF Entrepreneurs », un groupe de travail réunissant entrepreneurs, investisseurs et professionnels proches du monde de l'entreprise. Lancé par une réunion à l'Assemblée Nationale le mercredi 15 mai, « PLF Entrepreneurs » va suivre le débat budgétaire à l'occasion du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2014 et défendre l'entreprise au travers de trois dimensions :

- **L'investissement** et la prise de risque, qui doit générer un traitement fiscal propre.
- **Le développement** : tout réinvestissement dans l'entreprise pour son développement devant tendre vers des mesures fiscales de soutien ou d'incitation. Soutenir l'entreprise, c'est soutenir l'emploi.
- **La cession**, afin de la rendre plus attractive en réalisant des simplifications. En cela, les conclusions de l'Assise de l'Entrepreneuriat sont positives.

Les objectifs sont de **surveiller** les mesures susceptibles de dégrader la situation des entreprises, **d'approfondir** certains points du PLF 2014 et **d'amender** les mesures qui ont un impact sur la situation des entreprises. Ce groupe de travail doit devenir un organe de vigilance et de contrôle à l'égard des mesures du Gouvernement présentes dans le PLF 2014.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Gabrielle Nivet au 01 40 63 67 09 ou vous rendre sur le blog <http://www.plfentrepreneurs.com>.

## Le Parlement des Enfants 2013, c'est parti !



*La dix-huitième édition du Parlement des enfants a eu lieu le samedi 8 juin à l'Assemblée Nationale lors d'une séance publique solennelle qui a réuni les 577 délégués juniors dans l'hémicycle du Palais Bourbon.*

C'est une classe de CM2 de l'Ecole de la République à Puteaux qui a représenté la 6e circonscription des Hauts-de-Seine. Les délégués élus par la classe sont **Charline SIMO** et **Grégoire PERROT**. Le jeudi 6 juin, je suis passé à l'Ecole de la République pour rencontrer la classe et répondre aux questions des enfants. Le samedi suivant, dans l'hémicycle, Charline SIMO était assise à ma place

afin de débattre des 4 propositions de lois sélectionnées. Enfin, jeudi 13 juin, la classe de CM2 de l'Ecole de la République est venue visiter l'Assemblée Nationale.

Pour plus d'informations sur le Parlement des enfants : <http://www.parlementdesenfants.fr/>.



– juin 2013 –

## La théorie du genre à l'école

---

Très engagé contre le texte du gouvernement ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe, je suis resté particulièrement vigilant pour rejeter l'introduction de la théorie du genre dans l'éducation de nos enfants. Même si l'amendement introduisant cette théorie à l'école primaire a été retiré, j'ai voté contre ce texte dans lequel, notamment, aucune mention du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants n'est faite. Je suis inquiet des positions prises par le gouvernement actuel sur les sujets de société.



**Vous pouvez compter sur ma totale mobilisation pour continuer à défendre les valeurs que nous partageons.**

## Exonération de plus-value au titre de la résidence secondaire

---

Dans une question posée en mars dernier au ministre de l'Economie et des Finances sur l'exonération de tout ou partie du prix de la première cession d'une résidence secondaire lorsqu'elle sert à acheter une résidence principale (article 5 de la loi n°2011-1977 du 28/12/11), j'obtiens une réponse qui devrait intéresser de nombreux contribuables. Ma question portait sur la possibilité ou non d'intégrer dans le champ du remploi le montant de la cession de la résidence secondaire qui sert à rembourser le solde d'un prêt éventuel et dont la fraction n'entraîne donc pas nécessairement dans l'exonération. Le ministre vient de me confirmer que « *l'exonération pourra être totale si le remploi porte sur un logement dont le prix d'acquisition est au moins égal au prix de cession* ».